ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
Commune de Saint-Genest-Malifaux

10 Juillet 2013

Sommaire

1– Rappel sur les étapes de l'évaluation environnementale

2 – Etat Initial de l'Environnement par thématique

3 – Hiérarchisation des enjeux et cartographie

1– Rappel sur les étapes de l'évaluation environnementale

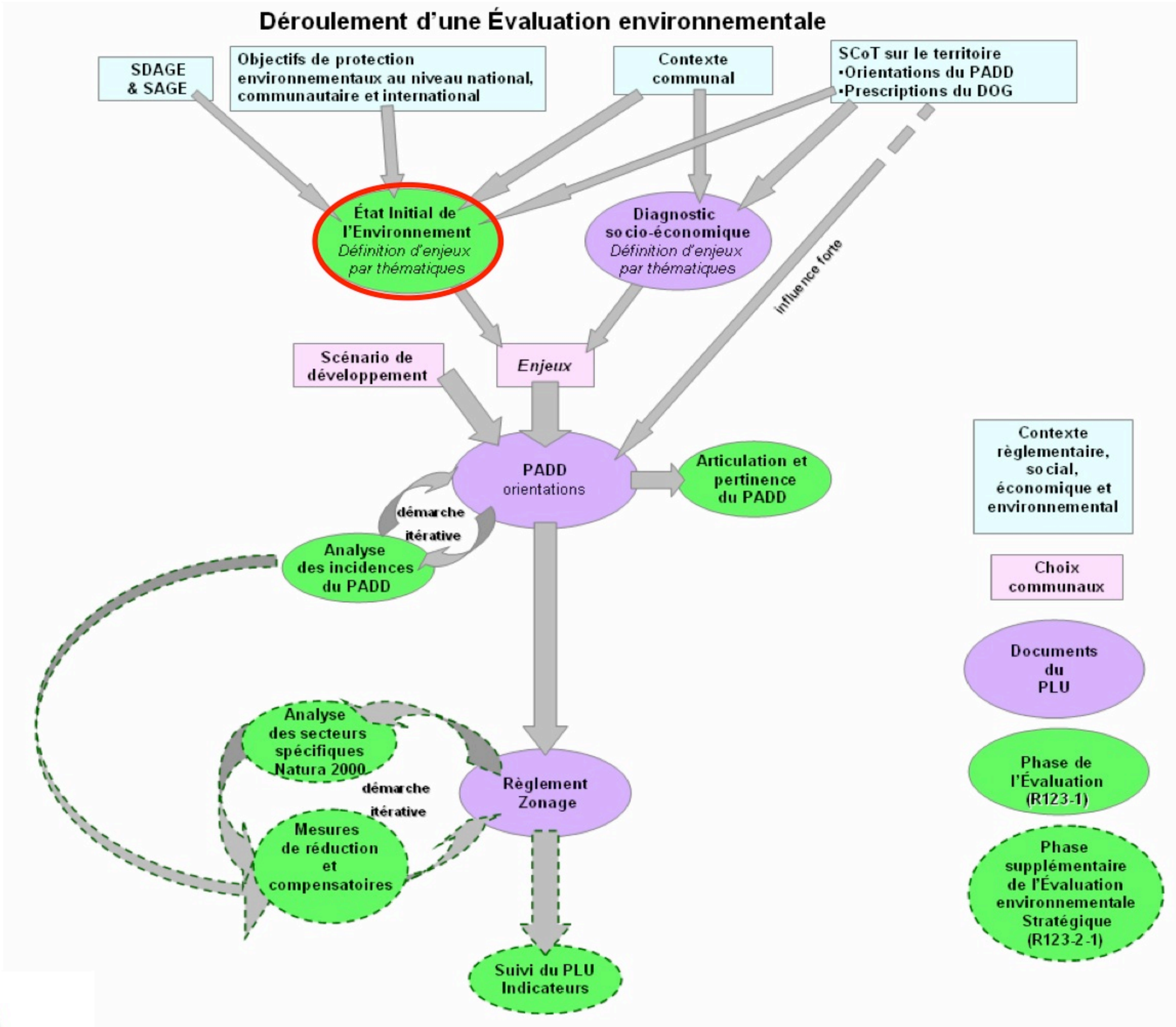

2– Etat Initial de l'Environnement

Eaux superficielles

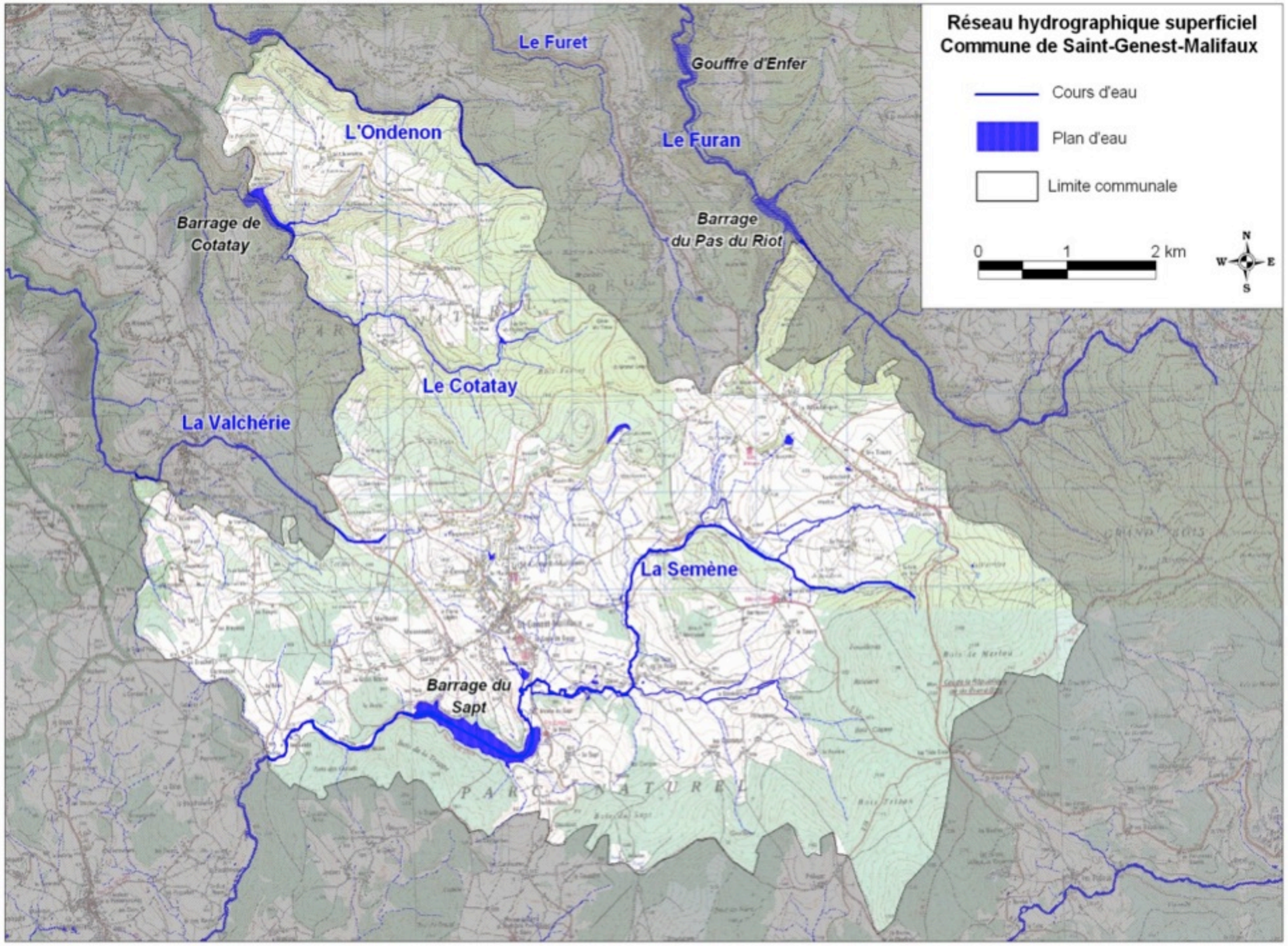

Vaste réseau hydrographique:

- la Semène : principal cours d'eau de la commune
- Remise en eau du barrage du Sapt sur la Semène

Qualité des eaux :

- Semène : bon état chimique et écologique
  ➔ Objectif SDAGE : 2015

- Ondaine: bon état chimique sur St-Genest mais état général moyen
  ➔ Objectif SDAGE : 2027 pour l'état chimique et 2021 pour l'état écologique

- Pas de pollutions constatées sur les autres cours d'eau

Zones humides

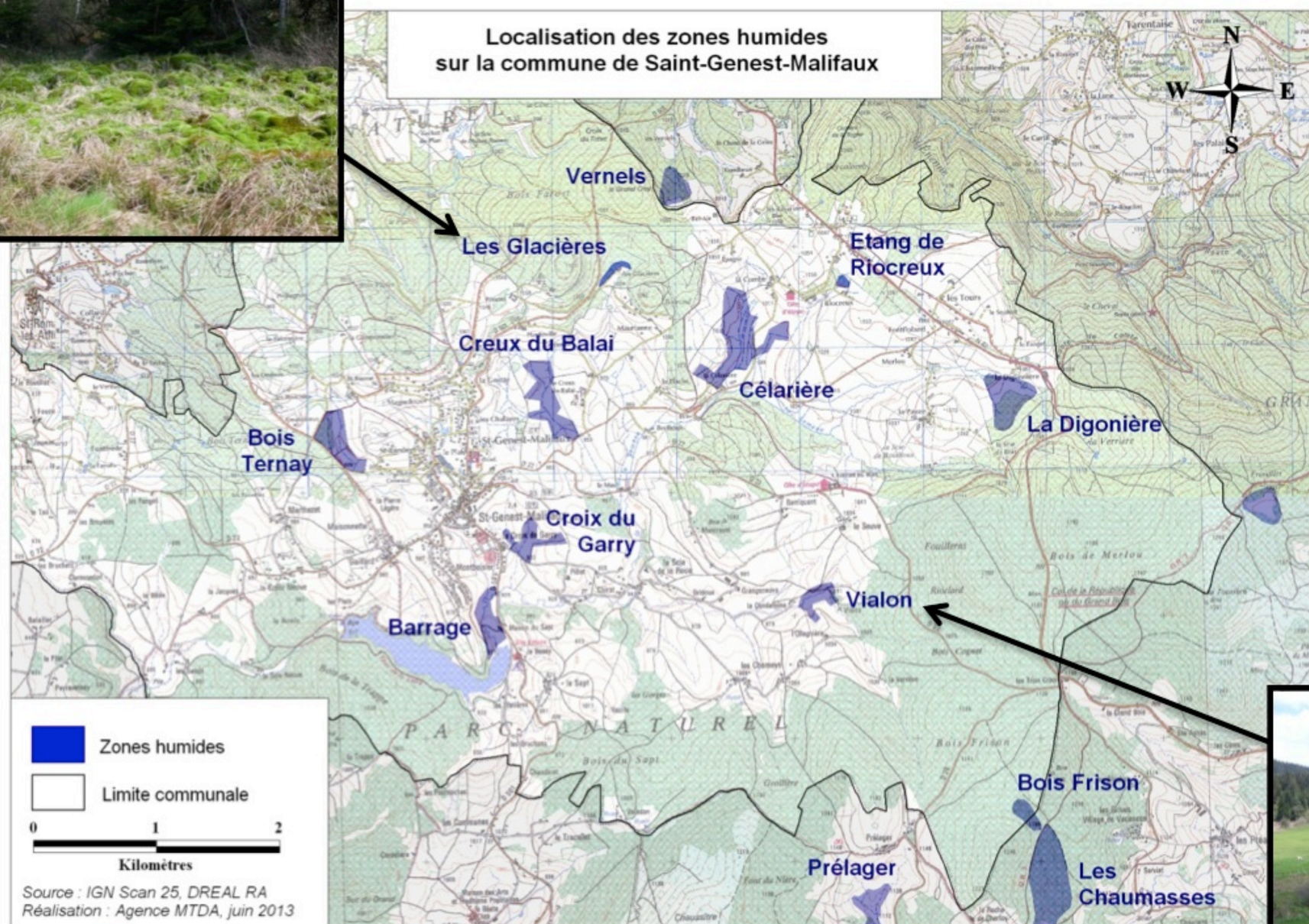

- Nombreuses zones humides, dans un **état de conservation plus ou moins favorable**
- 2 Espaces Naturels Sensibles:

-La Digonnière
-Les Vernels

- Plusieurs zones humides inventoriées en tant que **ZNIEFF de type 1**
- **Inventaires des zones humides** du CG 42 en cours

Eaux souterraines

- 1 Masse d'eau souterraine sur le territoire communal : Forez Bassin Versant Loire

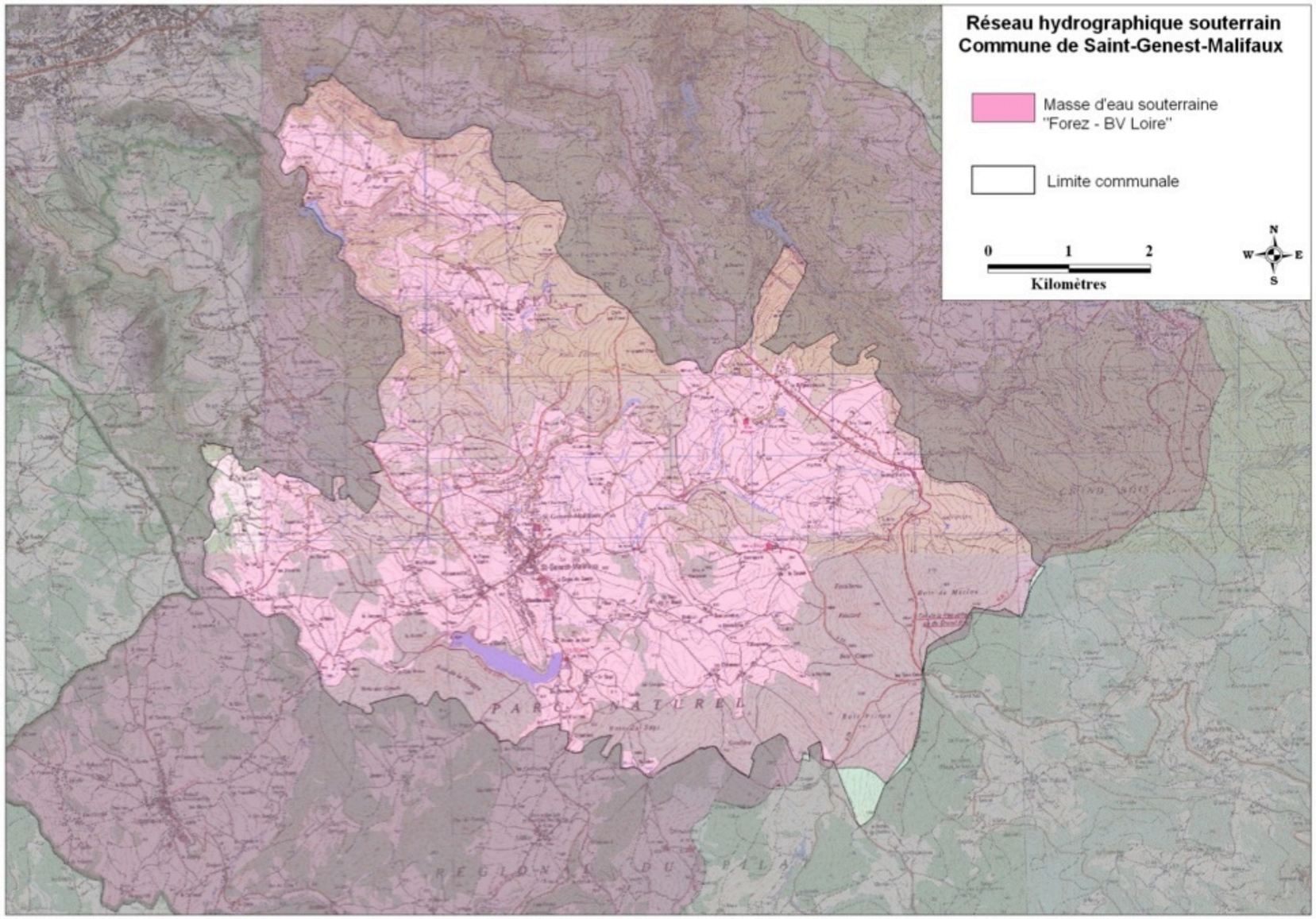

- Masse d'eau à l'affleurement
- **Bon état** chimique et quantitatif
- Objectif SDAGE : 2015

Thématique EAU

Grille de synthèse AFOM[1]

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	La **qualité des eaux superficielles et souterraine est globalement bonne** sur le territoire de la commune	⇗	La mise en place des recommandations du SDAGE devrait permettre de maintenir voire d'améliorer la qualité des eaux
+	La masse d'eau souterraine présente un bon état quantitatif	⇗	Pas de nouveau prélèvement prévu
-	De nombreuses zones humides sur le territoire dont certaines présentent un état de conservation défavorable	⇗	Les mesures de préservation et de gestion mises en place devraient permettre d'améliorer l'état des zones humides

ENJEUX RETENUS

→Maintenir et favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en adéquation avec les mesures du SDAGE

→Préserver les zones humides en évitant le drainage et la fermeture des milieux

[1]AFOM: Atout/Faiblesse, Opportunité/Menace (Méthodologie permettant d'identifier les pressions et contraintes qui pèsent sur l'environnement et les tendances d'évolutions attendues de ces pressions)

Eau potable et assainissement

Captages et distribution

•Service en **régie communale**

•5 captages alimentent la commune :

- Sources du Grand Bois (3)
- Source de Chomeys
- Captage de la Goutte Longue

Sécurisation de l'alimentation grâce à interconnexion avec SIE Semène

Qualité de l'eau distribuée

•**Conforme** aux normes pour tous les paramètres mesurés

Consommation

- 105 litres/ jour/ hab < Moyenne nationale (150L)

Assainissement

Collectif

- 2 STEP* :
  - STEP du Bourg : 2700 EH, mise en service en 2001
  - STEP de la République : 270 EH, construite en 2011
- Surveillance et contrôles réguliers montrant une **bonne performance** et une **conformité des rejets**

Non collectif

•Centre bourg et secteur de la république en assainissement collectif

•Majorité des hameaux en **assainissement non collectif** (400 habitations)

Eaux pluviales

- **Réseau en grande partie séparatif** : 26 000 m de réseau eaux usées et 14 000 m de réseau eaux pluviales
- Pas de schéma des eaux pluviales
- **Eaux parasites** susceptibles de surcharger la STEP ponctuellement

*STEP : Station d'épuration

Eau & assainissement

Grille de synthèse

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Une alimentation en eau potable sécurisée et une consommation inférieure à la moyenne nationale	↘	Dans un contexte de changement climatique, potentiels problèmes d'approvisionnement à long terme si l'amplitude thermique saisonnière s'intensifie
+	L'eau distribuée est conforme aux normes sanitaires	⇨	Le suivi de la qualité devrait permettre de maintenir ce niveau
+	2 STEP* conformes, performantes, à la capacité de traitement adapté	⇨	La construction de STEP de la république est récente (2011). L'assainissement devrait donc être adapté aux besoins à moyen terme.
–	Majorité des hameaux en assainissement non collectif	⇧	Le contrôle du SPANC devrait permettre une amélioration de la gestion des équipements autonomes
–	Des infiltrations ponctuelles d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées et pas de schéma des eaux pluviales	⇧	La recherche des fuites devraient permettre de mieux gérer les eaux pluviales

ENJEUX RETENUS

→ Préserver la qualité de l'eau potable distribuée

→Améliorer le fonctionnement de l'assainissement autonome

→ Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagements

Gestion des déchets

- Compétences de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
- Collecte et traitement géré par le SICTOM Velay-Pilat

Evolution du tonnage des ordures ménagères → **en baisse depuis 2009**

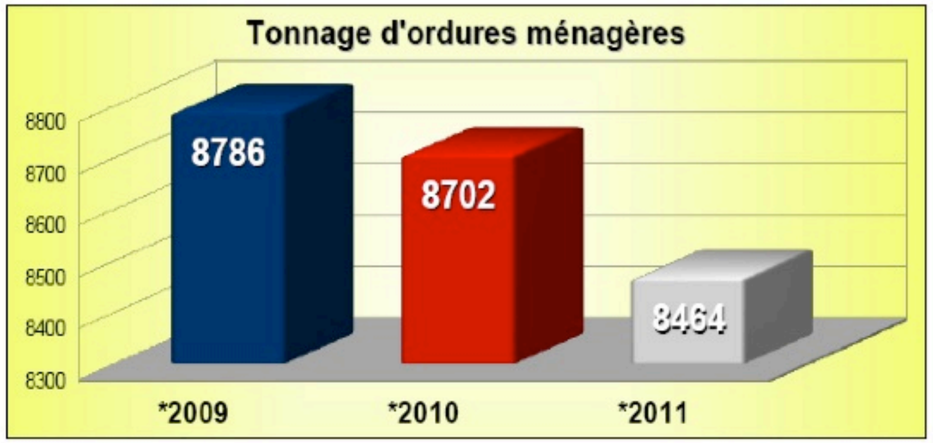

Evolution du tonnage des déchets recyclés → **en hausse depuis 2009**

- Une **déchèterie** qui fonctionne bien sur la commune

Gestion des déchets

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	La quantité annuelle de déchets ménagers sur le territoire gérés par le SICTOM est de 297kg/hab en 2011 (moyenne nationale : 360kg/hab)	⇗	Une tendance à la baisse de la production de déchets depuis quelques années qui devrait se maintenir
+	La quantité de déchets triés annuellement sur le territoire géré par le SICTOM est de 66 kg/hab. (moyenne nationale 67 kg/hab).	⇗	Le tri sélectif est bien entré dans les habitudes de la population et devrait se maintenir
+	Une déchetterie sur le territoire communal essentiellement utilisée par les Genesiens	⇗	La pérennisation de ces infrastructures devrait maintenir cette bonne gestion des déchets sur le territoire communal.
+	Des actions de prévention et de sensibilisation mises en place	⇗	Ces mesures devraient permettre de pérenniser la bonne gestion des déchets du territoire

ENJEUX

→Poursuivre une gestion de qualité des déchets et favoriser la valorisation énergétique dans le traitement des déchets

Environnement sonore

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Le fort caractère rural épargne le territoire communal des nuisances routières importantes	⇗	Pas de nouvelles voies routières prévues, ni d'implantations d'activités engendrant des nuisances sonores
+	Une part très majoritaire de zones « calmes » sur le territoire	⇗	

ENJEUX

→Préserver les zones calmes, en intégrant l'enjeu nuisances sonores dans les projets d'aménagements

Risques naturels et technologiques

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Rivière Ondaine sensible aux inondations (PPRi prescrit) **en aval de la commune**		A long terme, l'évolution climatique est susceptible d'aggraver le phénomène d'inondation
+	**Territoire peu soumis aux autres risques** (feu de forêt, séisme et mouvement de terrain)		A long terme, l'évolution climatique est susceptible d'aggraver les risques sur la commune

ENJEUX

→Améliorer la prise en compte des risques dans l'aménagement

Qualité de l'air

- Surveillance par ATMO Rhône-Alpes
- **Bonne qualité de l'air** sur le Parc du Pilat malgré la proximité de l'aire stéphanoise, sauf très ponctuellement pour le paramètre ozone
- Peu de trafic routier et pas d'industrie générant des pollutions atmosphériques

Une qualité de l'air jugée «bonne »

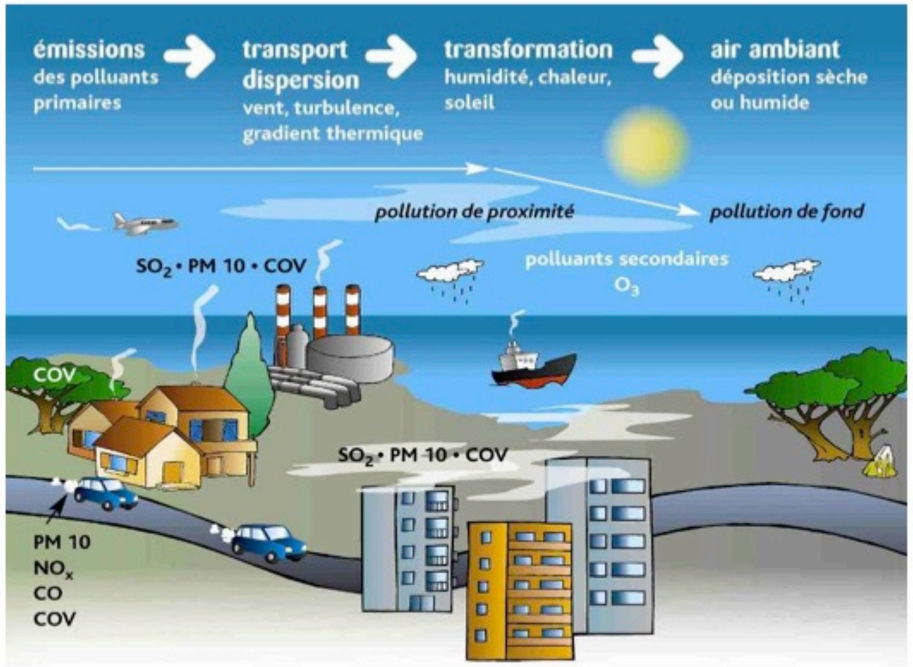

ENJEUX

→ Améliorer la prise en compte de la qualité de l'air

Energies et gaz à effet de serrre

	Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau
-	Une commune desservie par les transports en commun mais une gamme horaire peu étendue	⇨	Le réseau de bus départemental devrait maintenir cette desserte
-	Très peu de possibilités de déplacements doux sur la commune du fait de la configuration territoriale	⇧	La réalisation d'un diagnostic devrait permettre de proposer des pistes d'améliorations
+	Une consommation énergétique qui diminue depuis 2005 pour les bâtiments communaux et l'éclairage	⇧	Les efforts de la municipalité dans ce domaine devraient maintenir cette tendance.
+	Peu d'émissions des GES sur le territoire communal à mettre en relation avec le trafic peu significatif	⇨	Aucune augmentation significative de trafic n'est attendue
+	Un potentiel important de développement des énergies renouvelables, en particulier bois-énergie, sur le territoire communal	⇧	Le soutien du SIEL devrait permettre de faire émerger des projets

ENJEUX RETENUS

-Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux

-Permettre le développement de projets d'énergie renouvelable, sous réserve de la qualité environnementale des projets

Milieux naturels et biodiversité : Natura 2000

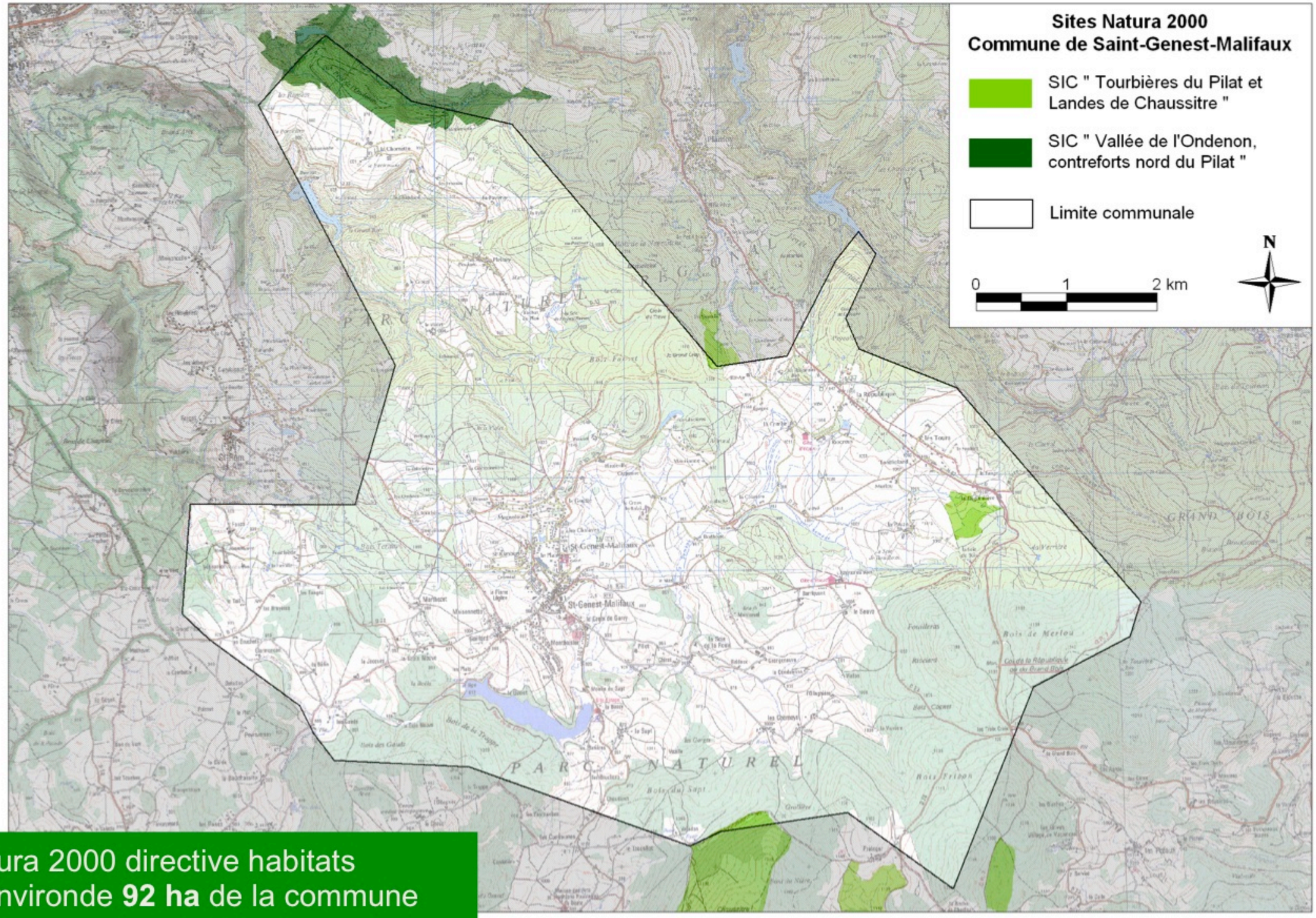

Deux sites Natura 2000 directive habitats qui occupent environde **92 ha** de la commune soit **1,92% de la superficie totale du territoire**.

Milieux naturels et biodiversité : ZNIEFF

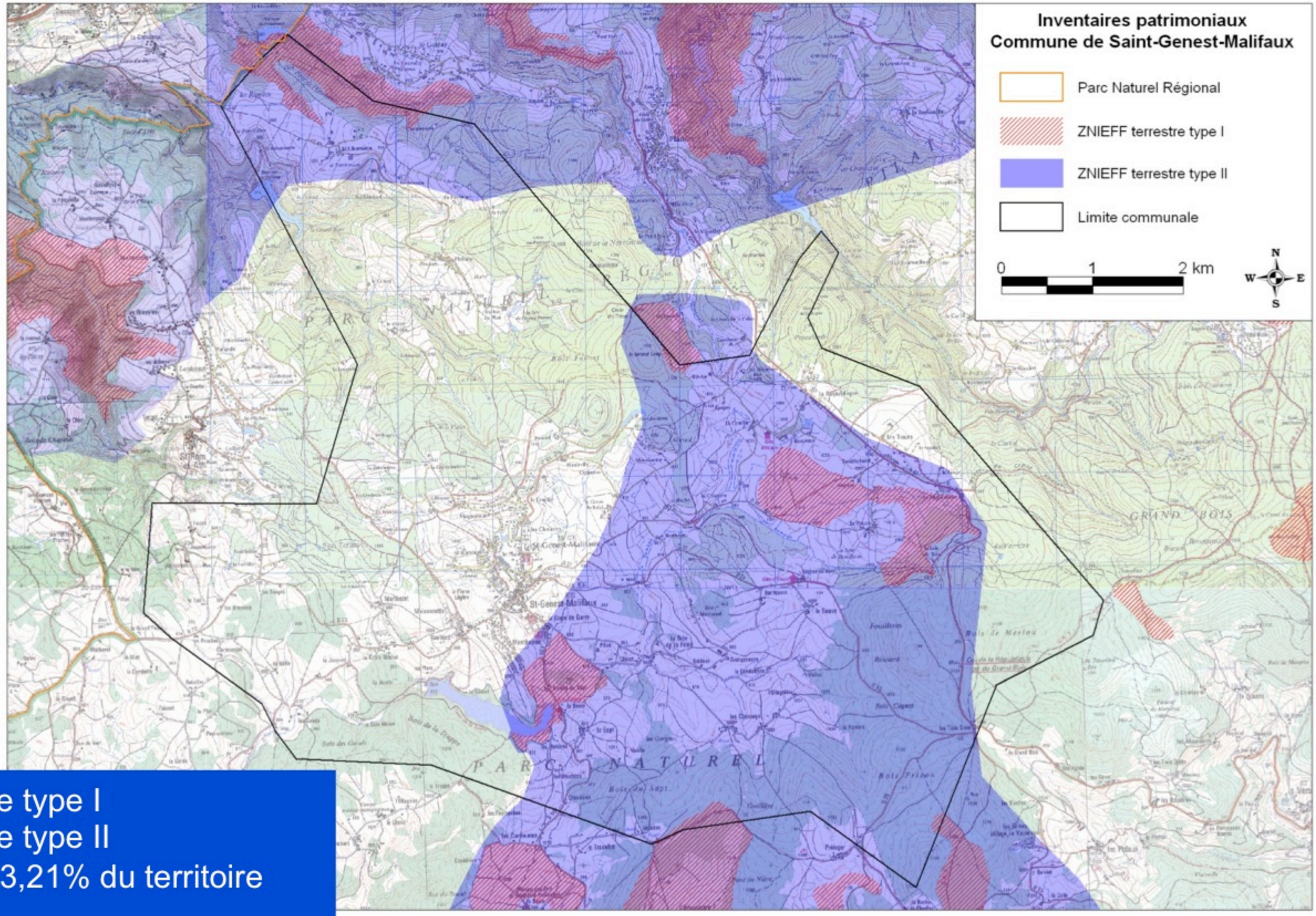

- 6 ZNIEFF de type I
- 2 ZNIEFF de type II

Qui occupe 53,21% du territoire

- Parc Naturel Régional du Pilat

Détermination de la Trame Verte et Bleue (TVB)

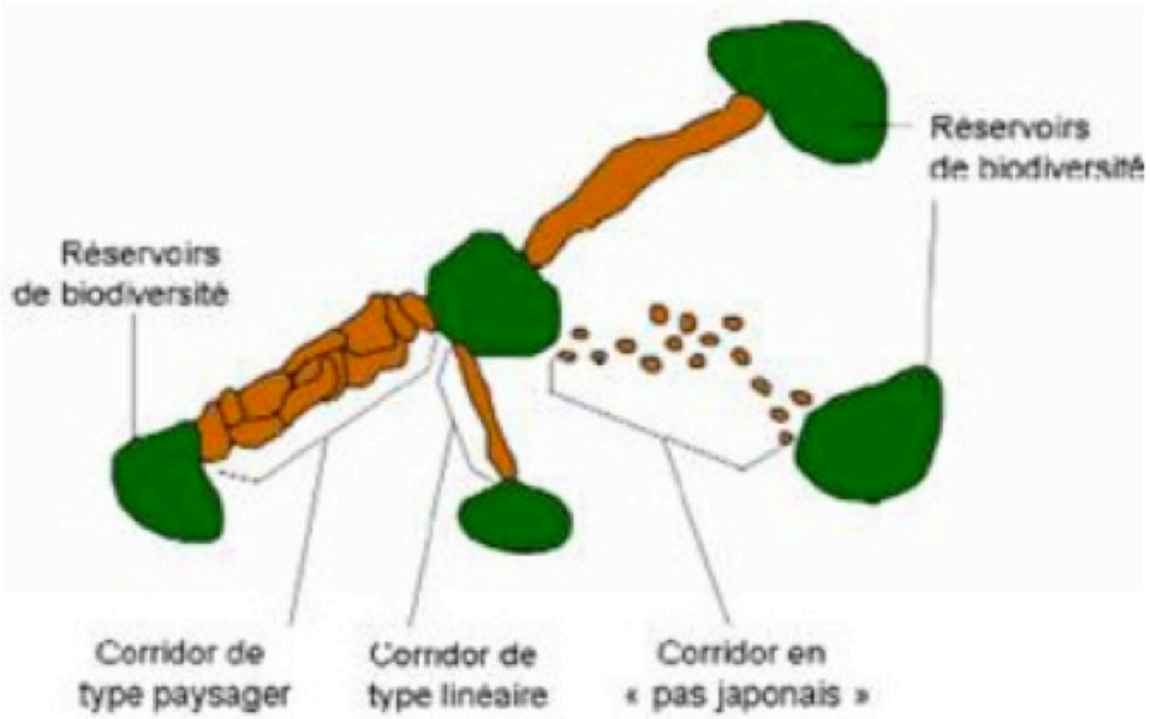

2 composantes:
- réservoirs de biodiversité
- Corridors écologique

2 trames:
- Milieu humide/aquatique
- Milieux terrestres

Etudes et documents pris en compte pour élaborer la TVB:
- Schéma régional de cohérence écologique Rhône-Alpes
- Etude des continuités écologiques du Parc du Pilat
- SDAGE Loire-Bretagne
- Diagnostic agricole de la Chambre d'agriculture

Trame verte et bleue (TVB) : les sous-trames

- Continuums qui reprennent les sous-trames définies par le Parc du Pilat : zones boisées, zones agricoles et zones aquatiques et humides,
- Identification des espèces présentes dans ces sous-trames :
- Espèces observées (phase de terrain) sur la commune ou
- Espèces patrimoniales des sites réglementaires ou d'inventaires (Natura 2000, ZNIEFF)

Continuum des zones boisées

Geai des chênes

Renard

Chevreuil

Trame verte et bleue (TVB) : les sous-trames

Continuum des zones agricoles ouvertes

Alouette des champs

Tarier des prés

Campagnol des neiges

Continuum des milieux humides

Lézard vivipare

Crapaud commun

Triton alpestre

TVB : Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors

- **Réservoirs de biodiversité :** reprennent les définitions du SRCE

	Type de zonage	Réservoirs de biodiversité sur la commune
Zonage obligatoire	Réserves biologiques dirigées	Crêt de Chaussitre
	Cœurs de Parc nationaux	Sites d'intérêt patrimonial du Parc du Pilat (qui reprennent les ZNIEFF de type 1)
Zonage facultatif	Sites Natura 2000	- ZSC « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat » - ZSC« Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre »
	Espaces naturels Sensibles	Tourbière de la Digonnière
Espaces complémentaires	Milieux les plus accueillants des différents continuums	Milieux les plus accueillants des différents continuums (boisé, agricole, humide)
	Cours d'eau identifiés comme réservoirs biologique au SDAGE et leur ripisylve	Semène, Ondaine et leur ripisylve
	Zones humides à enjeux biologiques	Zones humides identifiées précédemment sur la commune

- **Détermination des corridors écologiques** en 2 étapes:

1. Analyse cartographique (dilatation-érosion)
2. Analyse approfondie : prise en compte du relief, phase de terrain

TVB: Les corridors écologiques pour chaque continuum→ milieu agricole

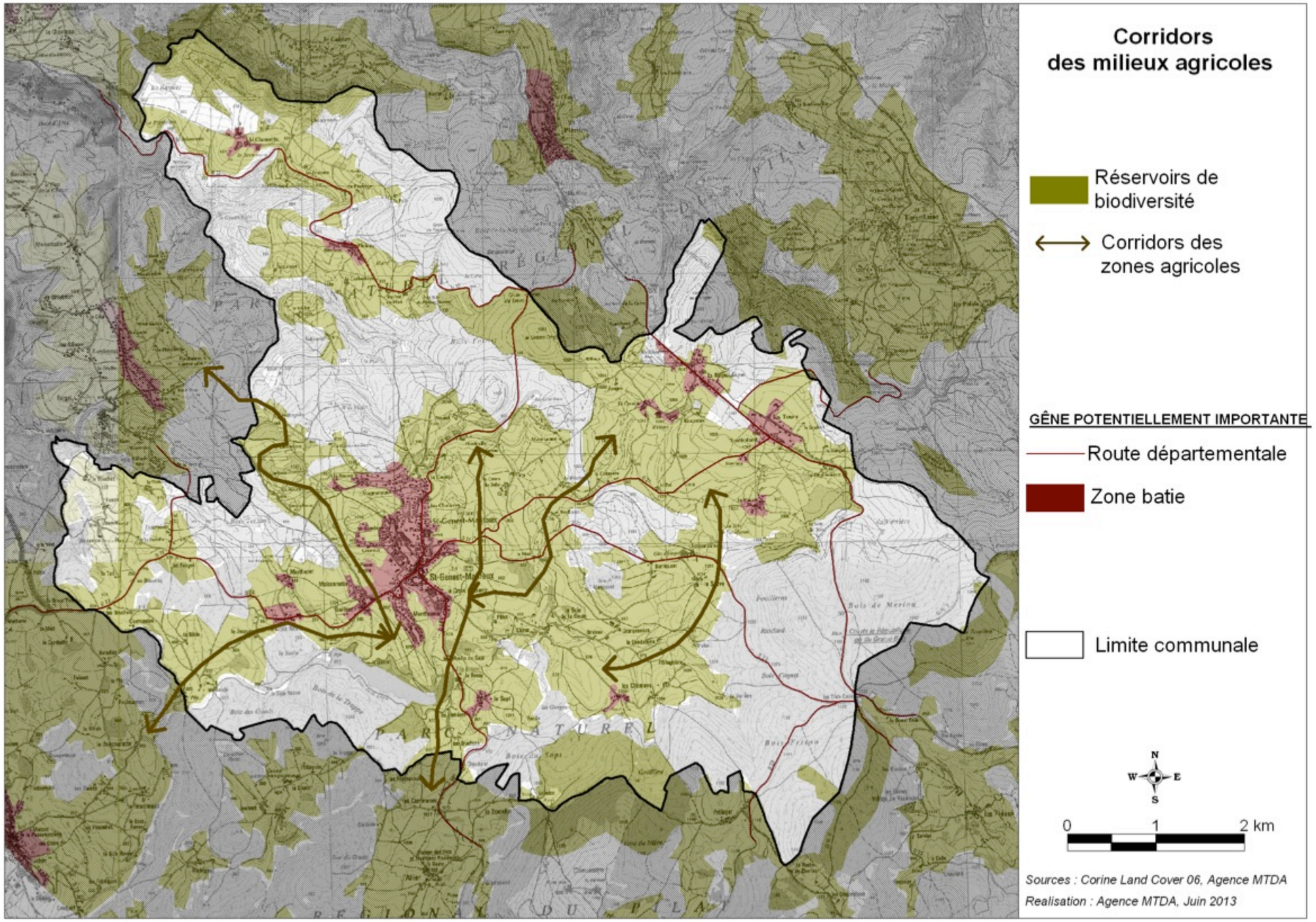

TVB: Les corridors écologiques pour chaque continuum→ milieu boisé

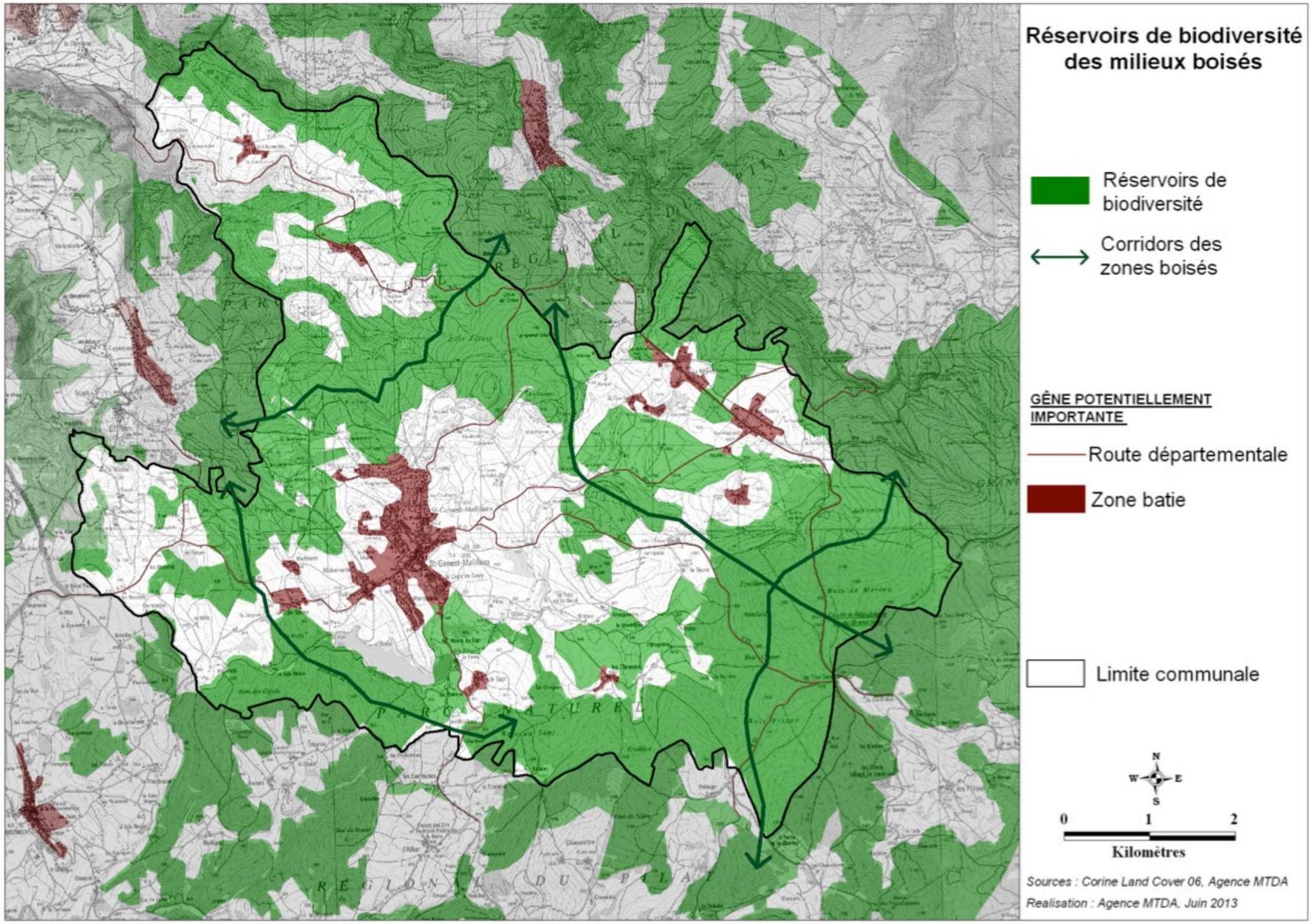

TVB: Les corridors écologiques pour chaque continuum→ milieu aquatique et humide

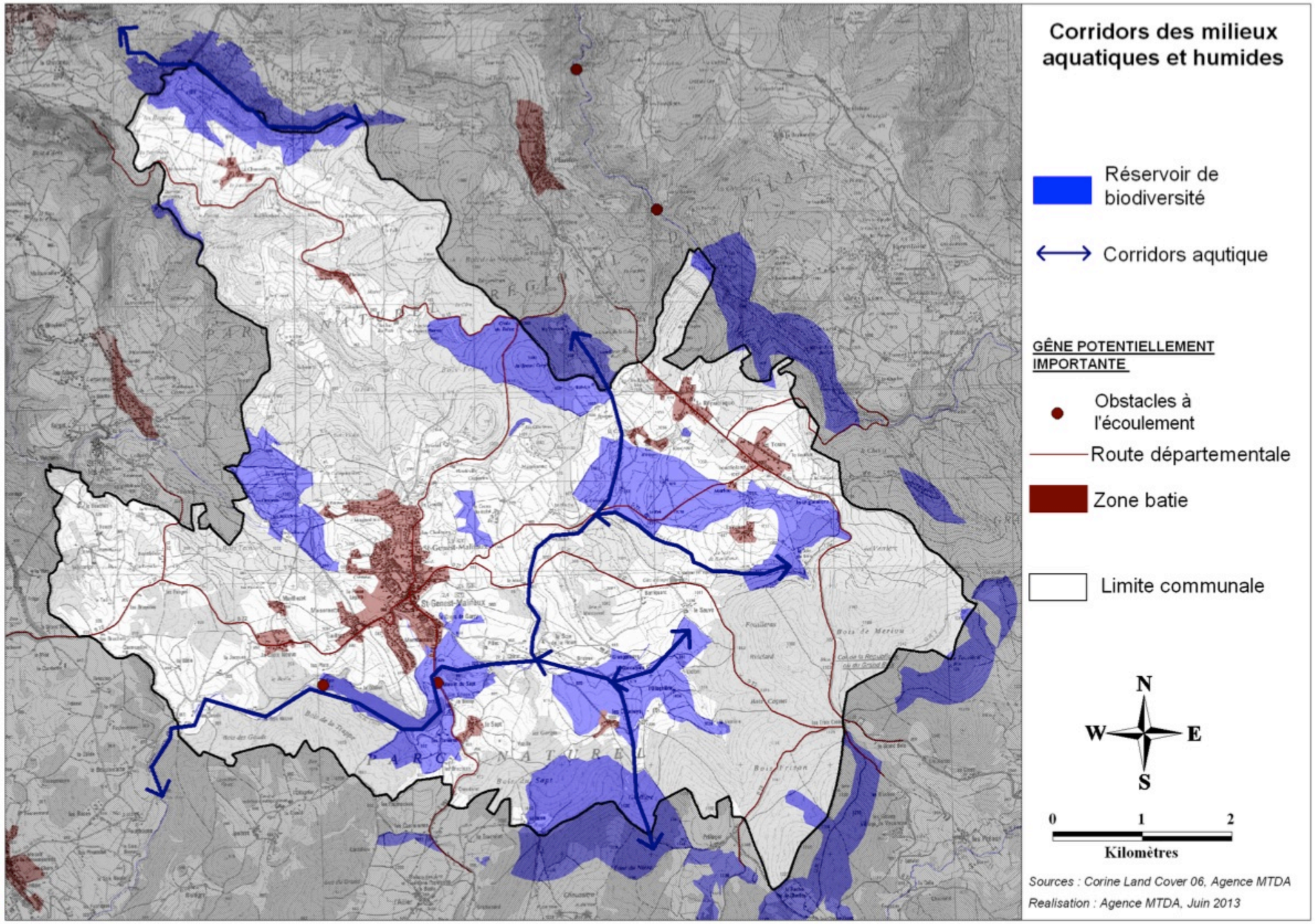

Trame verte et bleue : carte de synthèse

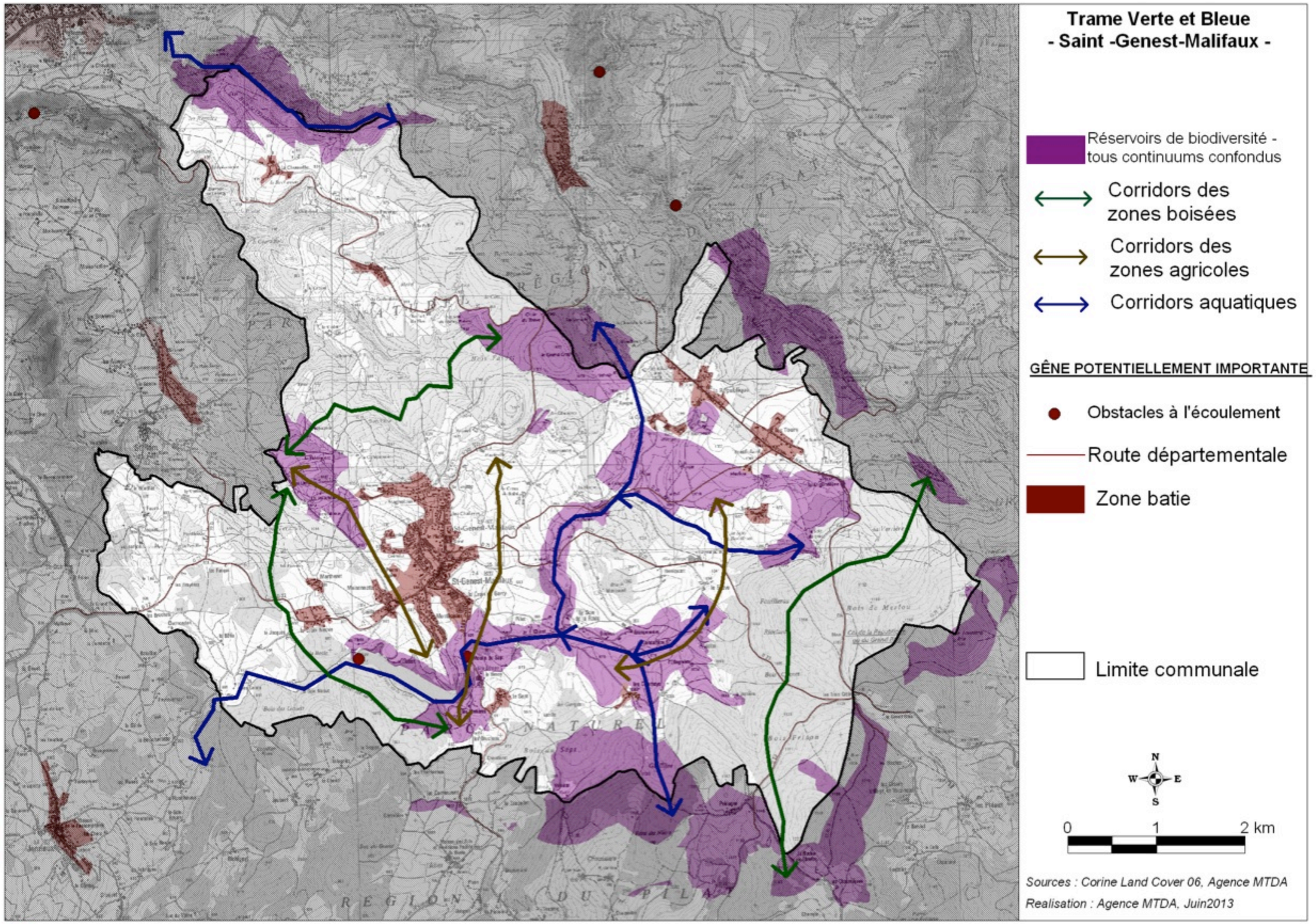

Milieux naturels et Trame Verte et Bleue

ENJEUX RETENUS

-Préserver l'ensemble des milieux naturels remarquable et en particulier les zones humides
-Permettre la mise en place d'une trame verte et bleue multifonctionnelle
-Favoriser la densification des zones urbaines pour limiter l'étalement urbain et la consommation des zones naturelles

Occupation du sol, paysages et patrimoine bâti

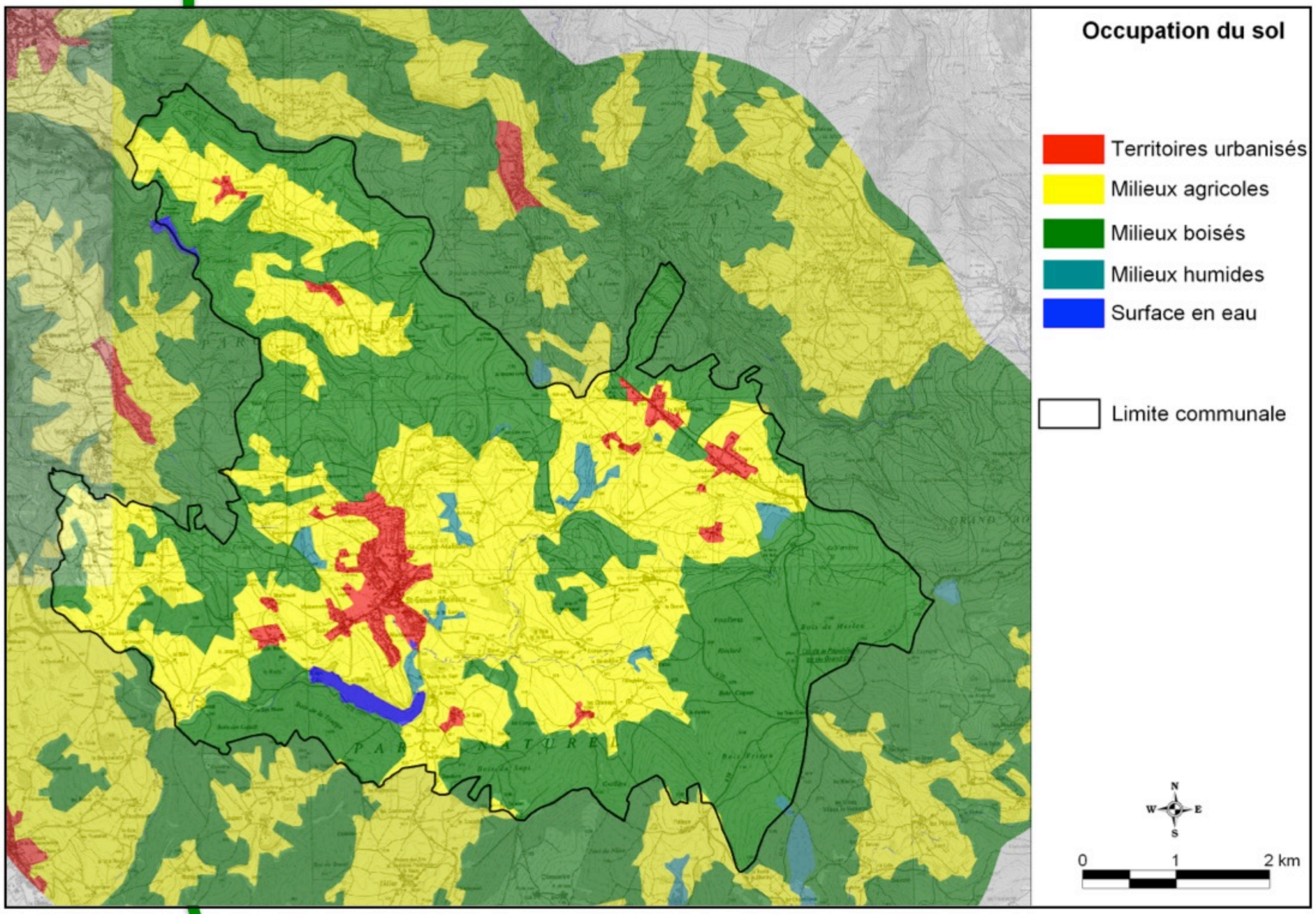

Bâti:
- Peu étendu
- Bourg principal + nombreux hameaux dispersés
- Corridors écologique

L'espace agricole:
- 35,7 % du territoire
- Essentiellement prairie pour élevage laitier

L'espace boisé:
- 50,9% du territoire dont 32,5 ha de forêt communal
- Principalement Epicéa commun et Sapin pectiné

Les zones humides et surfaces en eau:
- Environ 20 ha

Potentiel pour les activités de plein air:
- Sentiers de randonnées pédestres équestres et VTT
- 4 sentiers balisés
- Gîtes ruraux

Occupation du sol, paysages et patrimoine bâti

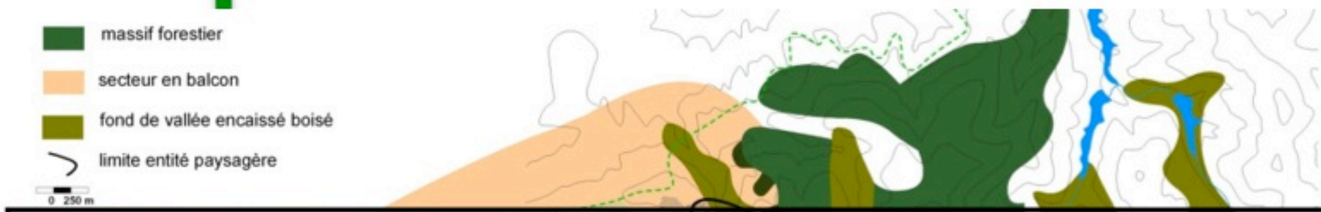

- Des reliefs dominants qui sont autant de belvédères sur le territoire communal

- Le massif des Grands Bois et le Mont Chaussître, barrant l'horizon au sud est

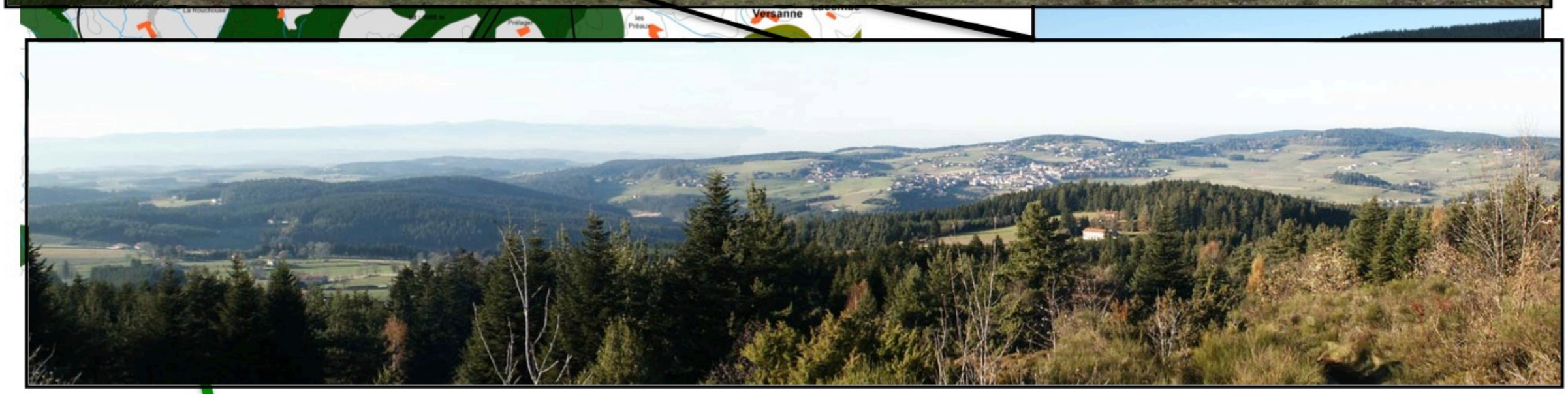

Occupation du sol, paysages et patrimoine bâti

Le château de Pérussel

Le château du bois

Plus le petit patrimoine (croix…)

L'église

Paysages et patrimoine bâti

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
+	Un paysage typique, marqué les reliefs boisés qui entourent la commune		Les projets en cours et en prévision visent à valoriser et à développer cet aspect du territoire.
+	Un caractère identitaire agricole et naturel fort, participant à l'attrait de la commune.		Pression mesurée sur le territoire. Le projet du territoire et de maintenir les espaces agricoles et naturels
+	Un potentiel pour les activités de plein air		Les projets en cours et en prévision visent à valoriser et à développer cet aspect du territoire.

ENJEUX RETENUS

- Préserver et valoriser le paysage du territoire et les éléments remarquables du patrimoine bâti
- Permettre le développement des activités de plein , en accord avec les autres besoins d'usage du sol

3 – Synthèse du diagnostic

Hiérarchisation des 15 enjeux

Hiérarchisation	Thème	Enjeux
Structurant - niveaux de priorité forts pour le PLU sur l'ensemble du territoire - leviers d'action directs	**Milieux Naturels**	Préserver l'ensemble des milieux naturels remarquables et leurs fonctionnalités, en particulier les zones humides
		Permettre la mise en place d'une Trame Verte et Bleue fonctionnelle
		Favoriser la densification des zones urbaines pour limiter l'étalement urbain et la consommation des zones naturelles.
	Paysage & patrimoine	Préserver et valoriser le paysage du territoire
Prioritaire - niveau de priorité élevé pour le territoire communal mais de façon moins homogène - À prendre en compte dans OAP, zonage…	**Eau & assainissement**	Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif
		Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement futurs
		Maintenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, pour conserver le bon état écologique des cours d'eau
	Énergie	Permettre le développement de projet bois-énergie, sous réserve d'une bonne qualité environnementale des projets
		Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux
	Paysage & patrimoine	Préserver et valoriser les éléments remarquable du patrimoine bâti et paysager (article 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme)
Modéré - niveau de priorité plus faible - manque de levier d'action direct	**Risques**	Améliorer la prise en compte des risques dans l'aménagement
	Déchets	Poursuivre et améliorer encore une gestion de qualité des déchets
	Bruit	Préserver les zones calmes, en intégrant l'enjeu environnement sonore dans les projets d'aménagement
	Paysage & patrimoine	Permettre le développement des activités de plein air, en accord avec les autres besoins d'usage du sol.
	Air	Préserver le bon niveau de la qualité de l'air sur la commune

Cartographie des enjeux

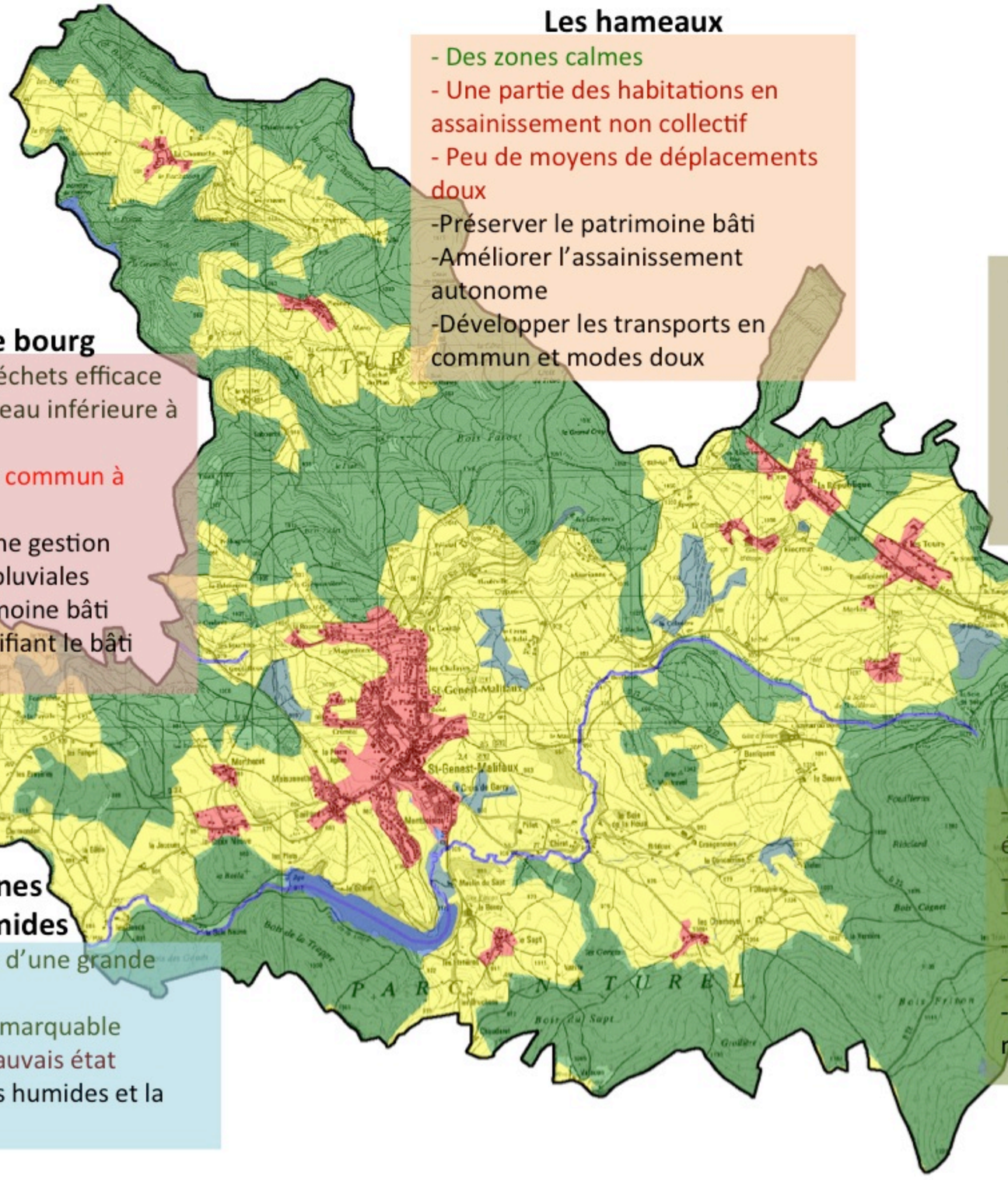

Les hameaux

- Des zones calmes
- Une partie des habitations en assainissement non collectif
- Peu de moyens de déplacements doux
-Préserver le patrimoine bâti
-Améliorer l'assainissement autonome
-Développer les transports en commun et modes doux

Le centre bourg

-Une gestion des déchets efficace
- Consommation d'eau inférieure à la moyenne
- Des transports en commun à améliorer
-Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales
-Préserver le patrimoine bâti
-Urbaniser en densifiant le bâti existant

Les prairies agricoles

- Une agriculture marquée par l'élevage laitier, source de paysages remarquables
-Des espaces de prairies ouverts, à la biodiversité riche
- Préserver la nature ordinaire
- Maintenir une agriculture respectueuse de l'environnement

Espaces naturels boisés

- Un territoire d'une grande richesse écologique et bien préservée
-Un potentiel pour les activités de plein air
-Un potentiel pour le bois-énergie
- Des points de vue paysagers remarquables
-Préserver les paysages identitaires
-Mettre en place une trame verte multifonctionnelle

La trame des zones aquatiques et humides

- De nombreuses zones humides d'une grande typicité
-Un espace d'une biodiversité remarquable
- Certaines zones humides en mauvais état
- Préserver et restaurer les zones humides et la trame bleue

Merci de votre attention